

LE DÉFI DE LA PAIX POUR L'UNION EUROPÉENNE



ÉTUDE 2023 SARAH VERRIEST

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
APPROCHES MÉTHODOLOGIQUE ET THÉORIQUE PARTIE 1. L'UNION EUROPÉENNE, UNE PUISSANCE MILITAIRE ?	6
	9
L'évolution du projet de défense européen :	
une mutation vers l'autonomie stratégique	10
L'autonomie stratégique de l'Union européenne,	
une volonté de sortir de l'OTAN ?	13
(Re)militariser comme objectif fédérateur de l'Union européenne ?	15
L'augmentation des dépenses militaires : un processus mondial	16
Conclusion	17
PARTIE 2. L'UNION EUROPÉENNE, UNE MARCHANDE D'ARMES ?	19
La réglementation de l'industrie de l'armement au sein de l'Union européenne Exportations et ventes d'armes au niveau européen :	20
entre opacité et irresponsabilité	22
Conclusion	26
PARTIE 3. DÉVELOPPER UNE CULTURE DE PAIX	27
La notion de paix	27
Différents canaux de maintien de la paix	28
La culture de paix	30
Diffuser la culture de paix à travers l'éducation permanente et l'enseignement	32
Être pacifiste à l'heure actuelle	34
Pacifisme et environnement	36
CONCLUSION	37
BIBLIOGRAPHIE	38

INTRODUCTION

La fondation de l'Union européenne, dont le processus de création a débuté en 1951¹, a amené en son sein la paix, la stabilité, la prospérité, ainsi que beaucoup de libertés. C'est une victoire dans l'histoire du vieux continent. Depuis sa fondation, aucun de ses États-membres n'a été touché par un conflit armé après son adhésion.

Cependant, les conflits font toujours partie de notre quotidien, à travers les médias qui les relatent régulièrement, les personnes qui sont contraintes de fuir les conflits et trouvent parfois refuge en Europe, ou encore l'implication des États dans certaines guerres. Nous pouvons également être touché·es par les conflits à travers l'action de nos gouvernements à l'étranger (leviers politiques et diplomatiques, sanctions, soutien militaire, participation à des missions de maintien de la paix, etc.), ou encore par la consommation d'une série de produits (aliments, ressources naturelles) qui sont au cœur de conflits dans certains pays. Certains conflits sont vifs dans le débat public, d'autres sont oubliés, "gelés". Certains encore sont abordés lapidairement, avec beaucoup de raccourcis et de simplismes.

Bien que des conflits armés aient eu lieu aux portes de l'Europe durant les dernières décennies, comme les guerres de Yougoslavie (1991-2001), les deux guerres de Tchétchénie (1994-1996 et 1999-2000), ou le plus récent conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan (depuis 2021), l'annexion de la Crimée par la Russie en 2014 et l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022 ont plus que jamais remis la question de la paix au centre du débat public.

¹ En 1951, c'est précisément la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) qui est créée par six pays signataires. Ce n'est qu'en 1992, avec la signature du traité de Maastricht, que l'Union européenne est créée

INTRODUCTION

Ce conflit amène beaucoup d'interrogations dans le débat public, notamment sur les questions d'exportation d'armes et de budgets militaires. Nous assistons en effet à une tendance européenne à la militarisation, qui a connu une accélération depuis le début du conflit entre la Russie et l'Ukraine. Le débat a également été suscité par la décision de l'Union européenne de fournir une assistance aux forces ukrainiennes via divers financements et équipements militaires.

Dans le contexte géopolitique actuel, beaucoup de citoyen·nes belges et européen·nes s'interrogent sur le positionnement à avoir par rapport à ces conflits et les actions à tenir. Nous assistons parfois à l'émergence de discours réducteurs et binaires, qui n'offrent pas de pistes de solution concrètes pour les personnes qui désirent s'engager activement en faveur de la paix. Le manque d'information et de méthodologie d'analyse dans l'espace public peuvent même générer un sentiment d'impuissance, qui nous pousse à écarter le sujet et verser dans le fatalisme, le repli sur soi, voire l'indifférence. Cela peut saper le dialogue entre les citoyen·nes, mais aussi entre citoye·nes et responsables politiques, menant à des tensions sociales et politiques importantes, comme de la méfiance, un rejet du politique, ou la montée des extrêmes.

Comment comprendre les actions de l'Union européenne vis-à-vis de ces enjeux ? Comment évolue-t-elle dans ce contexte boule-versé ? Va-t-on vraiment vers une remilitarisation au sein de nos États européens ? De manière plus large, que penser de la paix à l'heure actuelle ? Est-ce que les dynamiques pacifistes sont naïves ou utopistes, face aux tenants de la "realpolitik"².

L'objectif de cette étude est de donner des perspectives de compréhension des enjeux relatifs à l'armement et à la militarisation qui traversent actuellement l'Union européenne, **ainsi que de donner des pistes pour promouvoir la paix à l'échelle citoyenne.** Notre

² Ce terme allemand désigne une stratégie de politique étrangère fondée sur le calcul des forces, basé sur l'importance économique ou géopolitique, ainsi que sur l'intérêt national

étude s'adresse ainsi à tout·e citoyen·ne sensible aux enjeux de paix, de démocratie et de droits humains, ainsi qu'à toute personne qui désirerait des pistes de compréhension sur ces questions. Cette étude n'a évidemment pas pour ambition d'aborder exhaustivement tous les enjeux liés à la paix, mais cherche plutôt à porter ces questionnements dans le débat public et à proposer des pistes d'action aux citoyen·nes face à ces enjeux complexes.

Pour ce faire, cette étude est structurée en trois parties. Le chapitre 1 abordera les tendances européennes en matière de défense, en faisant le point sur le processus de (re)militarisation en cours. Dans le chapitre 2, nous aborderons les exportations d'armes, les réglementations existantes à ce sujet, ainsi que le cas de la Belgique. Finalement, le chapitre 3 abordera la culture de paix, en proposant des pistes concrètes pour agir, depuis la Belgique. Ces enjeux nous touchent en effet en tant que citoyen nes belges et il est essentiel de pouvoir se positionner face à eux.

Imagine que tous les hommes Vivent en paix Tu vas dire que je suis un rêveur Mais je ne suis pas le seul...

John Lennon, Imagine, 1971

APPROCHES MÉTHODOLOGIQUE ET THÉORIQUE

L'élaboration de cette étude a émané d'une démarche d'Éducation permanente³. Depuis la fondation de la Commission Justice et Paix, nous nous sommes adonné-es à l'analyse des conflits internationaux, jusqu'à en faire l'une de nos expertises.

Face aux questionnements qui ont émergé dans le débat public par rapport aux enjeux de remilitarisation, d'armement et de posture à avoir face à la situation géopolitique actuelle, nous nous sommes donc engagé-es à proposer des pistes de réflexion et d'action. Notre méthodologie peut être résumée par le triptyque "voir-juger-agir", qui consiste à donner des pistes de compréhension (voir), poser une analyse critique (juger) et proposer la mise en action des citoyen-nes (agir).

Dans ce contexte, un cycle de conférences a vu le jour et a permis d'aborder trois angles de questions relatives à la paix :

La première conférence faisait intervenir Saskia Bricmont (députée européenne Ecolo), Christophe Wasinski (professeur de sciences politiques à l'ULB) et Samuel Longuet (chargé de recherche au Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP)) sur la remise en question du projet de paix de l'Union européenne, à l'aune du conflit qui sévit à ses portes. Intitulée "Que reste-t-il du projet de paix européen, à la lumière de la guerre qui s'y déroule", cette conférence a notamment permis d'aborder le projet de sécurité et de défense européen et l'impact du conflit entre la Russie et l'Ukraine sur l'agenda politique de l'Union.

Les objectifs de d'Education permanente sont de favoriser et de développer, principalement auprès d'un public adulte, une prise de conscience et une connaissance critique des réalités de la société; des capacités d'analyse, de choix, d'action et d'évaluation; des attitudes de responsabílité et de participation active à la vie sociale, économique, culturelle et politique

- La seconde conférence traitait de l'exportation d'armes. Le professeur de sciences politiques Quentin Michel de l'Université de Liège (ULiège) nous a parlé de la réglementation encadrant l'exportation d'armes, l'état de celle-ci au niveau international et européen, ainsi que son application par les États. François Graas (Amnesty International) a abordé plus spécifiquement le commerce d'armes, avec un focus sur la Région wallonne. Il nous a aussi présenté le rôle de la société civile sur le sujet, et l'observation qu'Amnesty porte afin de dénoncer les potentielles dérives. Finalement, la conférence invitait les citoyen·nes à se renseigner sur le sujet, à débattre, à potentiellement dénoncer certaines dérives de ce milieu assez opaque.
- ▶ Enfin, pour la troisième conférence de ce cycle, Michel Liégeois, professeur à l'Université catholique de Louvain (UCL) et Samuel Longuet (GRIP) étaient nos invités pour aborder la question de la remilitarisation, de plus en plus débattue. La conférence a pu mettre en évidence le contexte de cette remilitarisation, qui a déjà débuté en Europe après l'invasion de la Crimée en 2014, des causes du réarmement, ou encore de l'engagement des USA dans la sécurité de l'Europe. Le débat avec le public a permis de faire émerger de nouvelles dimensions dans l'analyse, telles que la question environnementale, parfois invisibilisée par les dépenses militaires, ainsi que l'importance d'investir dans des institutions pour le maintien de la paix.

Ce cycle de conférences a permis de mettre en lumière que les questions de conflits, d'armement et de remilitarisation, qui apparaissent souvent comme étant opaques, soulèvent en fait de nombreux enjeux politiques, économiques, sécuritaires et environnementaux (notamment via la pollution générée par les armes dans les conflits).

APPROCHES MÉTHODOLOGIQUE ET THÉORIQUE

Les débats – vifs et nombreux – ont également pu souligner la nécessaire solidarité envers les peuples et l'importance du développement d'une culture de paix comme valeur de citoyenneté.

Cette étude propose de retracer les grandes lignes des réflexions abordées au cours de ces trois conférences, mais est surtout le fruit d'un travail approfondi de mise en discussion de nombreux regards sur ces enjeux. En particulier, une réflexion sur la culture de paix (qui n'était pas présente dans le contenu des conférence), a été développée afin de réellement donner des pistes d'action citoyenne.



Martin

PARTIE 1

L'UNION EUROPÉENNE, UNE PUISSANCE MILITAIRE ?

Pour la première fois depuis la guerre froide, les dépenses militaires des États d'Europe centrale et occidentale dépassent celles de 1989, avec un montant qui s'élevait à 345 milliards de dollars en 2022.

Plusieurs États ont considérablement augmenté ces dépenses à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022, tandis que d'autres ont annoncé des plans pour augmenter les leurs sur des périodes pouvant aller jusqu'à dix ans⁴.

Cependant, si on peut observer une augmentation des dépenses militaires en Europe depuis la guerre en Ukraine, ce processus a débuté bien avant le conflit et résulte d'un ensemble de facteurs⁵.

Par ailleurs, nous pouvons observer un rôle de plus en plus important de l'Union européenne dans les politiques de défense⁶.

Peut-on dire que nous sommes actuellement dans un processus de remilitarisation des États membres de l'Union européenne? Depuis quand ce processus est-il en cours? Qu'est-ce que cela traduit du projet de défense européen? Dans ce premier chapitre, nous tenterons de dresser des éléments de compréhension de la trajectoire du projet de défense européen, des caractéristiques de cette (re)militarisation, et des motivations sous-tendant cette orientation.

⁴ Stockholm international peace research institute (2023), "Les dépenses militaires mondiales atteignent un niveau record alors que les dépenses européennes bondissent"

⁵ Samuel Longuet (25/01/2023), conférence "Que reste-t-il du projet de paix européen? Au regard de la querre qui s'y déroule..."

⁶ Ibid

L'évolution du projet de défense européen : une mutation vers l'autonomie stratégique

Si la genèse de l'Union européenne a plutôt commencé avec un projet économique, on retrouve déjà dans le discours de Robert Schuman⁷, lorsqu'il annonce la mise en place d'une Communauté européenne du charbon et de l'acier, l'idée d'asseoir la réconciliation franco-allemande pour pacifier l'Europe⁸. Depuis les premières étapes de l'intégration européenne, l'idée d'un projet de défense européen a, en effet, toujours été présente en toile de fond, et a progressivement évolué.



En 1950, la proposition de la Communauté européenne de Défense (CED) vise à instaurer une armée européenne intégrée et à mutualiser les ressources militaires de la France, de la République fédérale allemande, de la Belgique, du Luxembourg, de l'Italie et des Pays-Bas. Cette proposition ne voit cependant pas le jour, car elle est rejetée en 1954 par l'Assemblée nationale française⁹. Néanmoins, cet échec n'a pas freiné les efforts de coopération en matière de sécurité dans l'Union européenne.

Dans la première moitié des années 1980, les gouvernant es européen nes s'aperçoivent que, si l'Europe est un succès sur le plan économique, il lui manque une dimension politique. L'idée vient alors de mettre en commun deux compétences traditionnellement au centre de la souveraineté des États membres: la politique étrangère et de sécurité d'une part et la justice et les affaires intérieures d'autre part, connues respectivement sous le nom de "deuxième et troisième piliers" lors des négociations de Maastricht.

Au fil des décennies, l'idée d'une politique extérieure commune à l'Union européenne a pu se consolider, pour aboutir en 1992 à la Politique Étrangère et de Sécurité Commune (PESC)¹⁰. Elle sera ultérieurement complétée, d'abord par la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD) en 2001, puis par la Politique de Sécurité et de Défense Commune (PSDC) en 2007¹¹, témoignant de la volonté de coordonner la gestion des crises et le maintien de la paix.

⁷ Robert Schuman (1886-1963) est un homme d'État français considéré comme l'un des pères fondateurs de la construction européenne

⁸ Déclaration schuman (9 mai 1950)

⁹ Staron J. (2023), "L'Union européenne au défi de sa stratégie d'influence", Revue Défense Nationale, 856, pp. 63-68

¹⁰ Toute l'Europe (2023), "La politique étrangère et de sécurité commune"

¹¹ Parlement européen (2023), "La politique de sécurité et de défense commune"

La PSDC, introduite par le traité de Lisbonne en 2007¹² :

- Est beaucoup plus globale qu'une alliance de défense. Il ne s'agit pas de la résurgence de l'idée de constituer une armée européenne, mais plutôt d'un cadre d'action au moyen duquel les États membres peuvent développer une culture stratégique européenne de sécurité et de défense, traiter ensemble les conflits et les crises et protéger l'Union et ses citoyen·nes;
- Prévoit la possibilité de définir une politique de défense commune de l'Union européenne ;
- Met en évidence le rôle de l'OTAN dans la défense collective des membres de l'UE.

Son objet premier est de doter l'Union d'une capacité opérationnelle, en s'appuyant sur des moyens civils et militaires susceptibles d'être déployés en dehors de l'Union. Le but est d'assurer le maintien de la paix, la prévention des conflits et le renforcement de la sécurité internationale, conformément aux principes de la charte des Nations Unies.

Les décisions relatives à la PSDC sont adoptées par le Conseil européen (les chefs d'État) et le Conseil de l'Union européenne (les ministres des États membres). Le parlement européen n'a pas de rôle direct.

Pour l'exécution opérationnelle des missions décidées dans le cadre de la PSDC, les capacités civiles et militaires requises sont mises à disposition par les États membres de l'Union. Chaque État membre demeure souverain pour définir et mettre en œuvre sa politique de sécurité et de défense nationale, dans le respect de ses accords internationaux.

Parallèlement, pour tenter de répondre aux enjeux liés à la migration et à la sécurité, l'Union européenne a mis en place en 2004 l'agence "Frontex", dans l'objectif de renforcer la sécurité des frontières extérieures de l'Union européenne. Si cela met en lumière l'évolution de la politique de défense et de sécurité de l'Union européenne, c'est véritablement

en 2016 qu'un tournant a été pris. En effet, l'année 2016 a été un point d'inflexion important dans un processus de militarisation et dans une intensification des efforts de coordination des politiques de défense des États membres¹³. C'est à cette période que le concept "d'autonomie stratégique européenne" est inscrit dans la doctrine de défense de l'Union

¹² Union européenne (2016), "Shaping of a Common Security and Defence Policy"

¹³ Samuel Longuet (25/01/2023), Conférence "Que reste-t-il du projet de paix européen? Au regard de la guerre qui s'y déroule..."

européenne¹⁴. Cette mutation vers l'autonomie stratégique s'est matérialisée par une augmentation significative des budgets alloués à la défense.

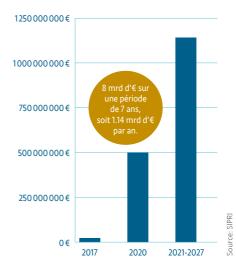
L'AUTONOMIE STRATÉGIQUE : DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le concept d'autonomie stratégique correspond à la capacité de l'Union européenne à défendre l'Europe et à agir avec des moyens militaires indépendamment des États-Unis. Cette notion est intimement liée au concept de souveraineté¹⁵. Ce terme apparait pour la première fois dans les conclusions du Conseil européen en décembre 201316. Le Conseil européen y appelle au développement et au soutien des capacités de défense de l'Union européenne. En 2016, l'autonomie stratégique s'inscrit dans la Stratégie globale de l'Union européenne, une doctrine actualisée de la défense européenne¹⁷.

En effet, depuis 2017, l'Union européenne a mis en place diverses structures pour financer la recherche et le développement de technologies militaires, à travers le PADR (*Action préparatoire Concernant la* Recherche en matière de Défense), qui a été suivi par EDIDP (Programme européen de développement industriel de la défense) et l'actuel programme EDF (Fonds européen de la Défense)¹⁸. Ces plans ont conduit à une augmentation considérable des budgets et des financements publics pour la recherche en matière de défense¹⁹.

Le Fonds Européen de la Défense, lancé en 2017, a vu son budget passer de 25 millions d'euros à 500 millions pour l'année 2020, **pour culminer à 8 milliards d'euros pour la période 2021-2027! Une augmentation de plus ... 4500 %!**

Évolution du budget pour le fonds européen de la défense (en €)



¹⁴ Lefebvre M. & Simon É. (2021), "L'autonomie stratégique européenne, nouveau projet commun ?", Revue internationale et stratégique, 122(2), pp. 95-103

¹⁵ Steven Erlanger (2020), "European Defense and 'Strategic Autonomy' Are Also Coronavirus Victims", The New York Times

¹⁶ Conseil européen (20/12/2013), "Conclusions du Conseil européen du 19 et 20 décembre 2013"

¹⁷ Service européen pour l'action extérieure (2016), "European Union Global Strategy"

¹⁸ Ces acronymes sont initialement en anglais: Preparatory Action for Defence Research (PADR); European Defence Industrial Development Programme (EDIDP); European Defence Fund (EDF)

¹⁹ Bellouard P. (2021), "La coopération européenne en matière d'armement, outil de l'autonomie stratégique de l'Europe", Administration, 272 (4), pp. 28-30

Enfin, adoptée en mars 2022, seulement un mois après le début de la guerre de la Russie contre l'Ukraine, "la Boussole stratégique" est le premier livre blanc pour la défense européenne. Avec ce document, l'Union s'est dotée à la fois d'une stratégie de défense et d'une feuille de route avec des objectifs précis à atteindre d'ici 2030.

Ainsi, cette mutation marque une évolution substantielle du projet européen en matière de défense et de sécurité, reflétant une volonté croissante de renforcer l'autonomie stratégique de l'Europe.

Il est toutefois nécessaire de garder à l'esprit que les États membres de l'Union européenne ont des approches militaires différentes, même si la vision globale qui prédomine est une vision "gagnant-gagnant" des rapports entre les pays, qui donne toujours la primauté au droit international, et non une vision basée sur la force.

En gardant en tête cette évolution, comment peut-on essayer d'expliquer cette tendance à la militarisation, cette volonté d'autonomie stratégique?

Penchons-nous à présent sur les raisons de cette augmentation des dépenses militaires.

L'autonomie stratégique de l'Union européenne, une volonté de sortir de l'OTAN ?

En 1949, dans un contexte marqué par la fin de la Seconde Guerre mondiale et par les prémices de la création de deux blocs Est et Ouest, qui serviront de terreau à la Guerre froide, les États européens s'unissent avec le Canada et les États-Unis dans le cadre de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN).

Selon l'article 5 du traité de Washington, "une attaque armée contre l'un (...) sera considérée comme une attaque dirigée contre tous". Ce principe offre aux États européens une garantie de protection par les États-Unis, acteur le plus puissant de l'alliance²⁰. Par la suite, l'alliance s'est élargie progressivement, jusqu'à compter aujourd'hui 31 États membres.

Au cours des années récentes, l'Europe a connu une évolution marquée par l'accroissement des budgets de défense et la redéfinition de ses politiques sécuritaires. Cette évolution peut notamment être expliquée par une volonté d' "autonomie stratégique", c'est-à-dire d'émancipation des États européens vis-à-vis des États-Unis dans le cadre des projets de défense. Plusieurs hypothèses, se basant toutes sur la construction de l'OTAN, existent pour expliquer cette volonté.

Daniel Fiott, analyste à l'Institut d'études de sécurité de l'Union européenne, propose trois hypothèses pour expliquer le développement d'une autonomie stratégique européenne²¹. Premièrement, il considère l'autonomie comme une forme de prise de responsabilité. Pour être en conformité avec les critères de l'OTAN. les États membres doivent allouer au moins 2% de leur budget national à la défense. Bien que cette exigence ne soit pas toujours respectée, elle a regagné de l'importance depuis 2015. De nombreux pays s'engagent à l'atteindre, à l'instar de la France d'ici 2025 et de la Belgique d'ici 2035. Notons que le secrétaire général actuel de l'OTAN, Jens Stoltenberg, a récemment indiqué que le seuil de 2% n'était désormais plus un plafond, mais un "plancher"22 à respecter. Cette déclaration témoigne sans doute d'une pression croissante de la part de l'allié américain

À travers une autre hypothèse, Fiott suggère que l'autonomie stratégique pourrait être une forme de "couverture stratégique", visant à anticiper un éventuel retrait des États-Unis. Bien que ce scénario soit moins probable aujourd'hui, il était largement envisagé

en 2016 lorsque l'ancien président américain Donald Trump (2017-2021) qualifiait l'OTAN d'"obsolète"²³. À l'époque, cette déclaration avait soulevé des craintes quant à une possible réduction de l'engagement américain, voire un retrait complet. Quoi qu'il en soit, cette éventualité a pu motiver la tendance à la militarisation en Europe.

Enfin, l'autonomie stratégique peut également être envisagée comme une forme de recherche d'équilibre entre indépendance et alliances. Certains pays européens ont en effet exprimé la nécessité de réduire leur dépendance vis-à-vis des orientations politiques changeantes des États-Unis. Cela a incité plusieurs pays à renforcer leurs capacités militaires et à rechercher un équilibre entre leur alliance avec les États-Unis et leur capacité à assurer leur défense de manière autonome.

Pour certain es analystes, cet équilibre implique une coopération accrue avec l'OTAN, tandis que, pour d'autres, il représente un moyen de s'émanciper de la tutelle américaine.

²¹ Lefebvre M. & Simon É. (2021), "L'autonomie stratégique européenne, nouveau projet commun ?", Revue internationale et stratégique, 122 (2), pp. 95-103

²² BELGA (2023), "Dépenses de défense : la Belgique retrouve l'avant-dernière place du classement de l'Otan"

²³ Johnston S. A. (2019), "Trump, l'Europe et l'OTAN : retour vers le futur", Politique étrangère, 4, pp. 141-152

(Re)militariser comme objectif fédérateur de l'Union européenne ?

Dans le contexte marqué par la guerre en Ukraine, les États membres ont donc approuvé en mars 2022 la Boussole Stratégique, un plan d'action visant à renforcer la politique de sécurité et de défense de l'UE d'ici à 2030. Bien que cette Boussole Stratégique fût en préparation depuis deux ans, son contenu a très vite été adapté au nouveau contexte ouvert par l'invasion russe de l'Ukraine²⁴. La guerre en Ukraine a donc contribué à accélérer une tendance à adopter des politiques de sécurité plus robustes et à allouer davantage de ressources aux domaines de la défense et de la sécurité en Europe²⁵.

Avec la Boussole Stratégique, la défense européenne prend une perspective holistique. Cela implique que celle-ci concerne non seulement tous les domaines opérationnels (renforcement des actions dans les domaines maritime, aérien et spatial), mais également des domaines qui ne sont pas militaires, tels que ceux liés aux migrations (considérées comme une "menace importante") et au changement climatique ("un multiplicateur de menaces"). Tout en reconnaissant l'urgence climatique, la Boussole Stratégique rappelle l'importance d'une protection militaire de la "sécurité énergétique" de l'Union européenne, qui reste majoritairement basée sur les énergies fossiles.

Certain es voient également dans ces processus d'augmentation des dépenses militaires une opportunité saisie par l'Union européenne pour fédérer les États membres et dessiner un projet commun, pour faire face aux tendances "désintégratives" qui se sont manifestées avec le Brexit²⁶. D'autres explications à ce phénomène, que nous ne détaillerons pas ici, mais qui méritent d'être soulignées, sont les dépenses liées à la lutte contre le terrorisme ou encore la montée en puissance de la Chine.

Cependant, même si ce processus d'augmentation des dépenses militaires des États membres et d'implication croissante de l'Union européenne dans les politiques de défenses est clair, il est tout de même nécessaire d'être prudent·e en utilisant le terme de "réarmement" ou de "remilitarisation". Le fait de se "re" militariser sous-entendrait en effet que l'Union européenne ait été une puissance militaire par le passé²⁷. En réalité, au regard de l'historique que nous avons dressé précédemment, l'Union européenne n'a jamais disposé d'une force militaire significative ou d'une armée commune. Nous devrions donc parler plus spécifiquement de processus de militarisation croissant, plutôt que de parler de "re" militarisation.

²⁴ Doutriaux Y. (2022), "La boussole stratégique et l'invasion de l'Ukraine par la Russie", Revue de l'Union européenne, pp. 6-10

²⁵ Saskia Bricmont (25/01/2023), conférence "Que reste-t-il du projet de paix européen? Au regard de la guerre qui s'y déroule..."

²⁶ Lefebvre M. & Simon É. (2021), "L'autonomie stratégique européenne, nouveau projet commun ?", Revue internationale et stratégique, 122, pp.95-103

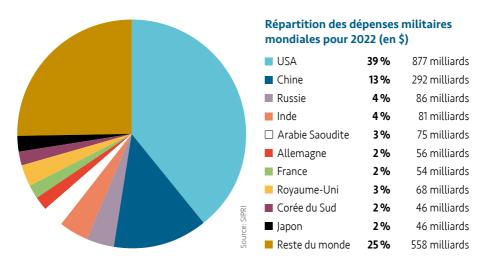
²⁷ Michel Liegeois (20/06/2023), conférence "L'Europe doit-elle se réarmer ?"

L'augmentation des dépenses militaires : un processus mondial

Une dernière explication qui est avancée pour expliquer la tendance à l'augmentation des dépenses militaires au sein de l'Union européenne est son inscription dans un processus de militarisation global. En effet, le total des dépenses militaires mondiales a augmenté de 3,7 % en termes réels en 2022, pour atteindre un niveau record de 2 240 milliards de dollars.

La majorité des dépenses militaires à l'échelle mondiale ne sont d'ailleurs pas réalisées par les États membres de l'Union européenne. En effet, ce sont les États-Unis qui restent de loin le pays qui dépense le plus sur le plan militaire, avec 877 milliards de dollars en 2022, soit 39 % du total des dépenses militaires mondiales. Cela est trois fois plus que le montant alloué par la Chine, deuxième pays le plus dépensier au monde en matière militaire.

Environ 75% de la dépense militaire mondiale est le fait de 10 pays. L'essentiel des sommes allouées au niveau mondial trouve donc son origine dans une poignée de pays.



En outre, si on regarde le niveau de croissance des dépenses militaires, il n'est que de 0,9 % de plus en 2022 par rapport à 2021 pour l'ensemble des membres de l'OTAN. D'autres États ont des niveaux

de croissance bien plus élevés dans leurs dépenses militaires. À titre d'exemple, l'Inde arrive en quatrième position des dépenses militaires mondiales, avec une augmentation de plus de 6% en 2022²⁸.

²⁸ Stockholm international peace research institute (2023), "Les dépenses militaires mondiales atteignent un niveau record alors que les dépenses européennes bondissent"

Au niveau international, les causes de cette augmentation de dépenses militaires mondiale seraient également multiples. Force est de constater, par exemple, que cette augmentation va de pair avec la prospérité et la croissance économique, pour peu que l'État décide d'engager plus de dépenses militaires. La puissance militaire étant par ailleurs liée à la puissance économique, technologique et stratégique d'un pays, la défense participe aussi à des éléments de soft power²⁹ qui légitiment la puissance d'un État, sa place sur la scène internationale³⁰. Cela peut aussi participer à une dissuasion stratégique envers d'autres pays. Cette situation est particulièrement visible en Asie où les pays de la région (Japon et Corée du Sud en particulier, mais aussi l'Australie) se réarment parce que la Chine s'arme³¹

LE DILEMME DE SÉCURITÉ

Le dilemme de sécurité est un concept utilisé en relations internationales. Un État peut décider d'accroitre sa puissance militaire dans une optique de garantir sa sécurité, ce qui peut être perçu comme une menace par un autre État. Cet autre État va à son tour renforcer sa puissance militaire afin de faire face à la menace perçue. Les niveaux de conflictualité globale et d'insécurité globale augmentent donc, alors que chaque État renforce sa propre sécurité. Ce dilemme peut conduire à une course à l'armement. L'exemple typique est la course à l'armement nucléaire qui a eu lieu durant la guerre froide.

Conclusion

L'analyse des prémices de la militarisation de l'Union européenne nous amène à reconnaître la complexité des enjeux qui se dessinent sur le continent. L'Union, autrefois dépourvue d'une véritable puissance militaire, opère un changement important et historique en renforçant sa défense et en recherchant une autonomie stratégique. Son projet de défense évolue vers

une orientation plus autonome, marquée par des investissements croissants dans la sécurité et la défense. Cette transformation peut être lue comme un ajustement en réponse à des préoccupations politiques contemporaines, tout en cherchant à maintenir un équilibre délicat entre les besoins de sécurité et la diplomatie.

²⁹ Le soft power (que l'on oppose au hard power, autrement dit aux capacités militaires et économiques) est un concept utilisé en relations internationales. Développé par le professeur américain Joesoh Nye, il désigne la capacité d'un État à influencer les autres pays par son comportement, de manière indirecte et en douceur. Il s'agit d'un pouvoir de persuasion qui peut se baser sur sa réputation, sa culture, ses méthodes de communication, le rayonnement de ses idées ou encore des innovations technologiques. La cinématographie, le sport, l'art, l'industrie sont des exemples de domaines où s'exerce le soft power.

³⁰ Voir à ce sujet notre formation et outil pédagogique "Comprendre les conflits internationaux"

³¹ Matelly S. (2022), "Hausse record des dépenses militaires mondiales, symbole d'une nouvelle course aux armements?", IRIS

Cette transformation peut être interprétée à la lumière de divers facteurs, tels que l'annexion de la Crimée par la Russie, l'émergence de la Chine en tant que puissance mondiale et les impératifs de la lutte contre le terrorisme. Cette transformation peut aussi être expliquée par la volonté des États-Unis de voir leurs alliés européens contribuer davantage à l'effort de défense de l'OTAN, comme explicité par Donald Trump qui qualifiait en 2017 la situation "d'injuste pour le contribuable américain" 32.

La tendance à la militarisation au sein de l'Union européenne ne peut donc être réduite à une seule explication, mais découle plutôt d'un ensemble complexe d'éléments. Comprendre ces motivations multiples est essentiel pour évaluer les implications des augmentations des dépenses militaires, ainsi que pour discerner les orientations futures de la région en matière de défense, de sécurité et de stabilité régionale et mondiale.

Si l'Union européenne cherche à renforcer sa sécurité, le défi sera de le faire en garantissant le respect de ses engagements pour le pacifisme, tout en respectant ses valeurs pacifistes et en maintenant l'équilibre régional et international. Trouver la juste proportion entre sécurité et pacifisme ne sera pas une tâche facile. Cela nécessitera une gestion prudente des investissements dans la défense, en s'assurant qu'ils soient guidés par des objectifs de sécurité réalistes et qu'ils ne compromettent pas les principes fondamentaux de paix et de diplomatie.

Nous tenons surtout à ce que l'Union européenne et ses États membres continuent à développer et à renforcer leurs capacités diplomatiques, car la résolution des conflits et la prévention des tensions ne reposent pas uniquement sur la puissance militaire, mais également sur la capacité à promouvoir proactivement le dialogue, la médiation, la coopération, ainsi que les politiques en faveur de la paix.

Par ailleurs, d'autres enjeux sont directement connectés à cette militarisation croissante, notamment l'industrie de l'armement qui occupe une place prépondérante en Europe. Comme nous le verrons dans le chapitre suivant, avoir une bonne connaissance de ces enjeux est également nécessaire dans la promotion d'un dialogue en faveur de la paix.

PARTIE 2

L'UNION EUROPÉENNE, UNE MARCHANDE D'ARMES ?

L'industrie de l'armement occupe une place stratégique dans le paysage économique et politique du continent européen. Soumise à une réglementation complexe par l'Union européenne, cette industrie revêt une importance cruciale en termes de sécurité et de stabilité régionale. Au fil des décennies, l'Union a joué un rôle majeur sur la scène internationale en matière d'exportations d'armes.

Par ailleurs, dans le contexte du conflit entre la Russie et l'Ukraine, l'Union européenne a décidé le 28 février 2022, soit quatre jours après l'invasion russe, de fournir une assistance aux forces ukrainiennes via un financement et des équipements militaires. Que peut-on dire sur ce contexte particulier? Est-ce que ce système est sûr? Ne contribue-t-il pas indirectement à la diffusion d'armements à travers le monde?

De manière plus large, quels sont les enjeux autour des exportations d'armes en Europe? Quelle est la place de la Belgique dans ce domaine?

Dans ce chapitre, nous nous attellerons à explorer l'histoire et les défis actuels de l'industrie de l'armement en Europe, en mettant en lumière les enjeux liés aux exportations d'armes et à leur réglementation. Nous nous focaliserons sur le cas de la Belgique, ainsi que sur le contexte particulier des exportations d'armes vers l'Ukraine.

La réglementation de l'industrie de l'armement au sein de l'Union européenne

L'industrie de l'armement de l'Union européenne représente un secteur stratégique soumis à une réglementation complexe. En 2008, le Conseil de l'Union européenne a adopté la **Position Commune 2008/944/ PESC**, qui occupe une place centrale dans la réglementation des exportations de technologies et d'équipements militaires³³.

Cette position commune a été instaurée en remplacement du Code de Conduite de l'Union européenne en matière d'exportation d'armements, en vigueur depuis 1998, dont le but était de renforcer les règles communes au sein de l'Union européenne.

Au niveau international, une étape significative dans la réglementation des exportations d'armes a été franchie en 2013, avec l'adoption du Traité sur le Commerce des Armes (TCA)³⁴. Ce traité, mis en vigueur en 2014, le premier du genre à avoir une portée universelle, a été signé et ratifié par l'ensemble des États membres de l'Union européenne. Le TCA vise à réguler le commerce international des armes conventionnelles en prévenant leur utilisation abusive ou leur détournement. Il établit des normes communes pour les transferts d'armes, exigeant des États qu'ils prennent en compte des critères tels que les droits humains, la stabilité régionale et les risques de détournement, avant d'autoriser une exportation³⁵.



De manière similaire, la Position Commune de 2008 énonce huit critères communs, définissant des normes minimales auxquelles les États membres doivent se conformer lorsqu'ils examinent les demandes d'autorisation d'exportation de technologies et d'équipements militaires : le respect, par le pays destinataire, des engagements internationaux; le respect des droits humains ; la situation interne dans le pays de destination finale ; la préservation de la paix, de la sécurité et de la stabilité régionales ; la sécurité nationale des États membres et des États alliés ou amis ; le comportement du pays acheteur à l'égard de la communauté internationale et en particulier son attitude envers le terrorisme ; l'existence d'un risque de détournement du matériel à l'intérieur du pays acheteur ou d'une réexportation dans des conditions non souhaitées et, enfin, la compatibilité des exportations d'armes avec la capa-

³³ Position commune 2008/944/PESC du Conseil du 8 décembre 2008 définissant des règles communes régissant le contrôle des exportations de technologies et d'équipements militaires

³⁴ Traité sur le commerce des armes (2014) - A/RES/69/49

³⁵ Quentin Michel (18/04/2023), conférence "Exportation des armes : quelle politique de contrôle des armes livrées?"

cité technique et économique du pays bénéficiaire³⁶.

Toutefois, il est crucial de noter que, conformément au Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne, le contrôle des exportations d'armements demeure – en fin de compte – la compétence des entités nationales. Ainsi, il revient aux gouvernements de décider si les huit critères énoncés sont respectés et de décider d'accorder ou non la licence d'exportation.

Il subsiste donc des inquiétudes quant à l'efficacité du contrôle de ces huit critères, notamment en raison du fait que les États sont souvent juges et parties, comme c'est le cas en Belgique, en étant actionnaires majoritaires des entreprises auxquelles ils octroient ces licences.

LE TRAITÉ SUR L'INTERDICTION DES ARMES NUCLÉAIRES

Compte tenu du non-respect par certains États dotés de l'arme nucléaire de leur obligation de désarmement nucléaire, les Nations Unies ont adopté en 2017 le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN). Cependant, ce traité a fait l'objet de nombreuses critiques, notamment sur le fait qu'il remettait en cause le Traité de non-prolifération (TNP). Ce nouveau traité vient pourtant combler un vide juridique et assurer la sécurité internationale en renforçant le droit international humanitaire et en mettant en œuvre ce processus de désarmement nucléaire³⁷.

³⁶ Position commune 2008/944/PESC du Conseil du 8 décembre 2008 définissant des règles communes régissant le contrôle des exportations de technologies et d'équipements militaires

³⁷ GRIP (2018), "Le traité sur l'interdiction des armes nucléaires", Les rapports du GRIP

Exportations et ventes d'armes au niveau européen : entre opacité et irresponsabilité

Le marché européen

Bien que le marché européen des armes ait connu une baisse avant 2015, il a enregistré une croissance significative à partir de 2016. Cela a donc eu lieu bien avant le déclenchement de la guerre en Ukraine, contrairement à certaines idées reçues.

Selon le 19° rapport annuel sur les exportations d'armements, en 2016, ces autorisations se sont élevées à 191,4 milliards d'euros, soit près du double du montant des licences accordées en 2014 (98,4 milliards d'euros)³⁸.

Afin de rendre visibles les informations relatives aux exportations d'armes, les États membres doivent soumettre chaque année au Groupe de travail du Conseil de l'UE sur les exportations d'armes conventionnelles (OARM) leurs rapports nationaux où figurent des données sur leurs transactions d'armes. Cependant, si tous les pays soumettent des données sur les licences, tous ne communiquent pas la valeur de leurs exportations. Certaines données sont ainsi manquantes et peu accessibles, rendant ce milieu très opaque.

Au cours de la période allant de 2013 à 2020, les États membres de l'Union européenne ont gagné près de 190 milliards d'euros en vendant des armes et des équipements militaires dans le monde entier. La France et l'Allemagne sont les principaux pays exportateurs.

Parmi les dix principales destinations des exportations figurent l'Arabie saoudite, l'Égypte, le Qatar, l'Algérie et les Émirats arabes unis. Les États membres semblent exporter des armes quelle que soit la situation interne du pays de destination³⁹.

En termes d'importations d'armes, bien que la tendance mondiale globale ait été à la diminution des importations, celles-ci ont augmenté de 47 % entre les périodes 2013-17 et 2018-22 pour les États européens. Cela est principalement dû à la guerre entre l'Ukraine et la Russie⁴⁰.



³⁸ Immenkamp B. (2018), "Réglementation de l'Union européenne sur le contrôle des exportations d'armements", European Parliament

³⁹ Investigate Europe (2022), "Arms exports: A business without an EU policy"

⁴⁰ Stockholm international peace research institute (2023), "Hausse des importations d'armes en Europe ; Domination accrue des États-Unis sur le commerce mondial des armes"

Focus sur le marché de l'armement belge

En Belgique, depuis 2003, la responsabilité de l'octroi des licences d'exportation d'armes incombe aux régions: la Flandre, la Wallonie et la Région Bruxelles-Capitale⁴¹. Nous allons nous pencher ici sur la manière dont la Région wallonne gère ce commerce, ainsi que le contrôle parlementaire associé à l'octroi des licences.

Lorsqu'une entreprise wallonne envisage d'exporter des armes à l'étranger, elle doit soumettre une demande de licence d'exportation au gouvernement wallon. Les dossiers qualifiés de "simples" sont directement acheminés au ou à la Ministre-Président∙e de la Région wallonne pour obtenir son aval. En ce qui concerne les dossiers classifiés de "sensibles", ils sont transmis au service Wallonie-Bruxelles International pour recueillir leur avis. Quant aux dossiers jugés "très sensibles", nécessitant une attention particulière, ils sont soumis à l'examen de la Commission d'Avis sur les Licences d'Exportation d'Armes, sur laquelle nous revenons ci-après. Cette commission se prononce sur la légalité de la licence, avant de soumettre le dossier à la ou au Ministre-Président e. qui détient le pouvoir décisionnel final dans tous les cas

Chaque année, la Région wallonne autorise un certain nombre d'exportations d'armes vers l'étranger. Selon le dernier rapport du gouvernement wallon, en 2022 la Région a accordé 1 268 licences d'exportation ou de transfert, représentant un montant total de 836 millions d'euros. Toutefois, ce système présente plusieurs lacunes notables⁴².

En premier lieu, des préoccupations se posent au sujet de la commission d'avis. La principale inquiétude réside dans la composition de cette commission. Parmi les six membres disposant d'une voix délibérative, trois sont directement rémunérés par la Région wallonne, ce qui peut induire des interrogations concernant leur impartialité. En outre, le ou la Ministre-Président·e de la Région wallonne a affirmé à plusieurs reprises qu'il ou elle suivait systématiquement les avis négatifs de la commission. Cependant, des révélations de Médor de 2022, ont mis en évidence que plusieurs avis unanimes défavorables de la commission avaient été outrepassés⁴³. Cela a par exemple été le cas en 2019, pour l'exportation d'armes à l'Arabie saoudite⁴⁴

De plus, le contrôle parlementaire est entravé par un manque de transparence entourant les exportations d'armes par la Wallonie, soulevant des inquiétudes à plusieurs niveaux. En premier lieu, le rapport annuel du Ministre-Président est régulièrement publié avec un délai considérable par rapport à l'année de

⁴¹ François Graas (18/04/2024), conférence "Exportation des armes : quelle politique de contrôle des armes livrées ?"

⁴² Dua O., Carte blanche "La Région wallonne doit rejeter les demandes d'exportations d'armes présentant un risque pour les droits humains", *Le soir*

⁴³ Médor (2022), "Armes belges vers l'Arabie Saoudite : exporter coûte que coûte"

⁴⁴ Leroy C. (2023), "Abaisser les critères pour l'exportation d'armes ? « Ils ne sont déjà pas respectés »", Le Vif

référence. Par exemple, le rapport de l'année 2020 n'a été publié qu'en février 2022⁴⁵. Ensuite, le contrôle parlementaire est aussi faible par la manière dont il est organisé: la sous-commission armes du Parlement wallon ne joue qu'un contrôle *a posteriori* et à huis clos sur les licences déjà octroyées. Ces éléments soulèvent légitimement des interrogations quant au risque de dissimulation d'actions suspectes.

Un autre enjeu concerne la traçabilité des armes exportées. Un exemple notable concerne les tourelles de blindés fabriquées par l'industrie John Cockerill⁴⁶, qui ont été exportées vers le Canada pendant de nombreuses années, constituant ainsi le plus important contrat d'armement en Belgique. Cependant, ces tourelles ont ultérieurement été transférées vers l'Arabie saoudite. Il est curieux de noter que dans le rapport wallon, le pays de destination cité était le Canada. L'enjeu est donc de garantir une traçabilité vers le pays "utilisateur final" et d'éviter des mécanismes de relais par des pays tiers.

Plus inquiétant: des exportations illégales d'armes ont été constatées. Cela a conduit à une décision du Conseil d'État en 2020 suspendant 17 licences d'exportation d'armes vers l'Arabie saoudite⁴⁷. Dans la même lignée, en 2019 la Région wallonne avait été condamnée à indemniser la Ligue des droits humains (LDH) en raison du préjudice qu'elle a subi dans les dossiers

liés aux exportations d'armes wallonnes qui s'étaient retrouvées entre les mains du régime Kadhafi en Lybie⁴⁸.

Cette persistance de l'opacité, associée à une commission d'avis manifestement limitée dans son rôle, entrave donc considérablement la capacité du Parlement et de la société civile à exercer efficacement leur mission de contrôle sur le commerce des armes en Wallonie.

Focus sur le cas ukrainien

Depuis le début de la guerre en Ukraine, les exportations d'armes européennes vers ce pays ont considérablement augmenté. Ces transactions suscitent de nombreuses interrogations sur leur cadre légal, leur nature (dons ou ventes), les mécanismes de traçabilité, et l'existence d'un contrôle parlementaire. Une grande opacité, couplée à la complexité technique de ces transactions rendent leur compréhension difficile pour les citoyen nes.

Il est essentiel de souligner, préalablement, que l'Union européenne a agi en réaction à l'agression de l'Ukraine par la Russie. Plusieurs États membres ont annoncé un panel de mesures de soutien, dont la fourniture d'armes⁴⁹ à l'Ukraine en réponse à l'agression russe, en coordination avec d'autres États occidentaux et non occidentaux.

La Facilité européenne pour la paix (FEP) joue un rôle essentiel dans le soutien

⁴⁵ Ibid

⁴⁶ Basée à Seraing, dans la province de Liège, l'industrie John Cockerill est l'une des principales industries belges productrices de matériel pour l'armement. Une autre des plus connues est la FN Herstal, également basée du côté de Liège

⁴⁷ Amnesty International (2022), "Vente illégale d'armes en Wallonie : cela doit cesser !"

⁴⁸ Le Soir (2029). "La Région wallonne définitivement condamnée pour avoir livré des armes à Kadhafi"

⁴⁹ Il s'agit de matériel militaire très divers : blindés, canons, missiles, systèmes de défense anti-aérienne, munitions de différents calibres, etc

financier de l'Union européenne aux exportations vers l'Ukraine. Établie en 2021 (en remplacement de deux autres fonds existants) pour renforcer la capacité de l'Union européenne à prévenir les conflits, à consolider la paix et à renforcer la sécurité internationale, la FEP constitue un instrument extrabudgétaire majeur.

Notons que la FEP ne procède pas à des achats groupés d'armes au nom de l'Union européenne. Au lieu de cela, elle facilite la fourniture d'armes par les États membres à l'Ukraine, en remboursant les coûts engagés par chacun. Chaque État membre coordonne ses propres fournitures d'armes en fonction des besoins exprimés par l'Ukraine.

L'importance de la FEP réside également dans son plafond financier en constante augmentation. Initialement fixé à 5,692 milliards d'euros pour la période 2021-2027, ce plafond a été révisé et augmenté plusieurs fois. Le 20 juin 2023, le Conseil de l'UE a marqué son accord sur une augmentation significative du plafond financier de la FEP, portant celui-ci à plus de 12 milliards d'euros⁵⁰. Le comité chargé d'adopter ces budgets est composé de représentant·es de chaque État membre de l'UE, présidé par un·e représentant·e de la présidence du Conseil.

Ainsi, il convient de noter qu'un instrument européen a été créé, doté d'un budget initial de plus de 5 milliards d'euros, qui a été doublé en deux ans, le tout sans aucune supervision parlementaire ni aucune consultation citoyenne.

Par ailleurs, un autre enjeu des exportations d'armes à l'Ukraine réside dans le contrôle de la circulation des armes En effet, des armes de la FN Herstal, la principale entreprise d'armement en Wallonie, dont le gouvernement wallon détient une participation de 100%, auraient été utilisées par les deux milices anti-Poutine sur le territoire russe⁵¹. Cela engendre des questions quant à la surveillance, au contrôle et au suivi de cette mise en circulation, ainsi que par rapport à la traçabilité des armes exportées. Le risque de toute exportation d'armes étant in fine que celles-ci se retrouvent dans une dictature ou aux mains de groupes terroristes, il s'agit de faire judicieusement la balance entre la réponse à l'urgence du moment et le fait de ne pas participer à la prolifération d'armes à travers le monde

Conclusion

Notre exploration précédente des évolutions du projet de défense européen, ajoutée à ces constats relatifs à l'industrie de l'armement en Europe, des exportations d'armes de la Belgique, ainsi que de l'aide militaire européenne à l'Ukraine met en lumière une transformation majeure dans la manière dont les défis contemporains sont abordés.

Il est indéniable que, depuis 2016, nous assistons à un tournant significatif dans la manière dont les politiques se musclent, se traduisant par une augmentation généralisée des budgets de défense européens. L'Union européenne ellemême s'inscrit dans cette tendance, comme en témoignent l'explosion du budget du Fonds européen de défense, de Frontex, ainsi que la création de la Facilité européenne pour la paix, financée de manière extrabudgétaire, c'est-à-dire sans contrôle parlementaire direct.

Il est crucial de soulever la question de la participation de la société civile dans ce processus. Alors que l'Europe se réarme et devient un acteur clé de la fourniture d'armes à l'échelle mondiale, les citoyen nes ne semblent souvent pas consulté es.

Un autre enjeu démocratique réside dans le rôle du parlement européen. Alors qu'il a été démocratiquement élu, il devrait théoriquement assurer un rôle de suivi. Nous constatons cependant qu'il y a peu d'implication de celui-ci dans les processus décisionnels.

Il est donc impératif de promouvoir un dialogue plus ouvert et inclusif entre les gouvernements, les institutions européennes, la société civile et les citoyen nes. Cela permettra d'harmoniser plus efficacement les priorités en matière de sécurité avec les besoins, tout en garantissant le respect des droits humains, ainsi qu'en assurant une transparence accrue dans les décisions relatives à la défense et aux exportations d'armes.

Lors de ces périodes charnières où l'Europe se questionne et tente de trouver la contre-mesure face à la montée des extrêmes, il est nécessaire qu'elle réengage ses citoyen·nes dans la construction de leur avenir. En effet, l'Union européenne, en tant que projet porteur de paix et d'unité, a le devoir d'être en phase avec les aspirations de ses citoyen·nes, car sa légitimité découle du consentement éclairé de sa population.

PARTIE 3

DÉVELOPPER UNE CULTURE DE PAIX

Dans ces contextes d'augmentation des dépenses militaires, d'exportations d'armes et de géopolitique mouvante, il est légitime en tant que citoyen ne de se questionner sur ces enjeux. Comment se positionner face aux conflits internationaux? Qu'est-ce que la paix? Comment

promouvoir la paix à l'heure actuelle ? Quelles actions sont à notre portée ? Est-ce que le pacifisme a encore du sens? **Nous** tenterons dans ce chapitre d'apporter quelques pistes pour l'action citoyenne en faveur de la paix.

La notion de paix

La notion de paix a considérablement évolué au cours de l'Histoire.

Traditionnellement, elle comporte deux dimensions: la première renvoie davantage à un état intérieur (l'idée de la paix de l'esprit et du cœur) ; la deuxième est extérieure à l'individu (l'absence de guerre ou de conflits violents)52. C'est

bien évidemment à ce deuxième volet que nous faisons référence dans cette étude.

Pendant longtemps, la paix signifiait l'absence de guerre, ce que le chercheur Johan Galtung nomme la "paix négative". Aujourd'hui, on considère désormais que la paix repose sur la justice et l'harmonie sociale, des conditions indispensables à la prévention des conflits. C'est ce que l'on appelle la "paix positive" Autrement dit, un territoire en paix n'est pas seulement un territoire sans affrontement, mais un territoire dans lequel règnent la justice, des politiques orientées vers le bien commun, et dans lequel se développent un sentiment de sécurité et des relations respectueuses entre les individus et avec la nature.

Dans cette optique, le maintien de relations de coopération entre les individus est aussi important que celui des relations entre les institutions de l'État et les citoyens et citoyennes.

LE GLOBAL PEACE INDEX

Il y a 15 ans, le Magazine The Economist, assisté par un jury d'experts sur la paix, a créé le Global Peace index qui a pour vocation de classer les pays en fonction de leur degré de pacifisme sur base de 23 critères différents. Il en ressort que notre monde actuel a atteint en 2023 son niveau le "moins pacifique" depuis le début du classement, en 2007. Cela serait dû. entre autres, à un nombre plus élevé de victimes lors de conflits armés. d'une plus grande militarisation des pays et d'un taux de migration plus élevé. Dans le classement de 2023, la Belgique est à la 20^e position sur les 163 pays recensés. L'Islande occupe la première place et l'Afghanistan la dernière place du classement⁵⁴.

Différents canaux de maintien de la paix

De tout temps, des voix se sont levées pour préserver la paix et pour dénoncer des situations de violence ou d'injustice. Lorsque nous pensons pacifisme, nous pouvons avoir l'image de grandes figures de la non-violence, telles que Mère Teresa, Gandhi, Angela Davis, Martin Luther King, ou encore de larges mouvements pacifistes comme ceux nés aux États-Unis après la guerre au Vietnam, ou contre

les guerres au Moyen-Orient. D'innombrables mouvements et initiatives sont nés dans l'Histoire à travers le monde pour promouvoir la paix, nous offrant des voies d'action déjà existantes ou pouvant donner de l'inspiration pour en créer de nouvelles.



De manière institutionnelle, de nombreuses initiatives ont également vu le jour. Nous pouvons évidemment prendre l'exemple de l'Organisation des Nations Unies (ONU), de laquelle provient notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme, mais aussi la Cour pénale internationale (CPI), ou encore le Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

Afin d'encourager la recherche de la paix, des récompenses ont également vu le jour. La plus connue est le prix Nobel de la paix, qui récompense "la personnalité ou la communauté ayant le plus ou le mieux contribué au rapprochement des peuples, à la suppression ou à la réduction des armées permanentes, à la réunion et à la propagation des progrès pour la paix"55. Mais l'UNESCO a aussi créé en 1989 le Prix Félix Houphouët-Boigny pour la recherche de la paix, qui récompense les personnes vivantes, institutions ou organismes publics ou privés en activité

ayant contribué de manière significative à la promotion, à la recherche, à la sauvegarde ou au maintien de la paix. En 2000, une campagne de sensibilisation à la culture de la paix et à la non-violence est lancée. Cette campagne se base sur le "Manifeste 2000", un engagement rédigé par des lauréat-es du prix Nobel de la paix⁵⁶.

Enfin, la Déclaration sur le droit à la paix en 2016 par l'Assemblée générale des Nations Unies a constitué un autre momentum important. Cette déclaration invite toutes les parties prenantes à se guider dans leurs activités en reconnaissant la grande importance de pratiquer la tolérance, le dialogue, la coopération et la solidarité entre tous les peuples et nations du monde comme moyen de promouvoir la paix. Ce document reconnaît également que la paix n'est pas seulement l'absence de guerre, mais un droit fondamental qui exige « un processus participatif positif et dynamique, dans lequel le dialoque est encouragé et les conflits sont résolus dans un esprit de compréhension mutuelle et de coopération »57.

Par ailleurs, outre ces différents canaux, la construction de la paix se fait avant tout dans l'éducation, par la transmission de valeurs qui prônent le vivre ensemble. Cela se base sur l'idée que la transformation de la société est impossible sans la transformation de l'individu⁵⁸.

⁵⁵ Selon le testament d'Alfred Nobel

⁵⁶ Livingpeace international, "Education à la paix", article en ligne

⁵⁷ A/C. 3/71/L. 29, préambule

⁵⁸ UNESCO, "Construire la paix dans l'esprit des hommes et des femmes – La mission de l'UNESCO", article en ligne

DES ACTIONS CONCRÈTES EN FAVEUR DE LA PAIX : LES EXEMPLES DES COMMISSIONS JUSTICE ET PAIX DE RD CONGO, DU RWANDA ET DU BURUNDI

Ce n'est pas un hasard que la notion de culture de paix soit née en Afrique, continent de l'Ubuntu, une philosophie humaniste fondée sur le respect de l'altérité, la générosité, la solidarité, le vivre ensemble et la fraternité. Selon Desmond Tutu (1931-2021), l'une des figures de proue de la lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud. l'Ubuntu incarne le lien universel entre toutes et tous, la reconnaissance de l'autre en nous. L'autre humain. l'autre nature, l'autre environnement. La culture de paix est porteuse de l'Ubuntu en ce sens qu'elle nous encourage à enlever nos œillères pour regarder les autres, à rassembler nos forces pour labourer ensemble la terre sur laquelle nous construisons notre avenir commun.

Loin de toute utopie, des exemples de promotion de culture de paix foisonnent sur le continent africain dans des contextes instables, où les tissus sociaux sont fragiles. Au Burundi, en RD Congo et au Rwanda, par exemple, l'Église catholique se mobilise afin d'ouvrir des espaces de dialogue inclusifs qui sont propices, non seulement à la réconciliation des blessures passées, mais aussi à la création de nouveaux liens qui sont renforcés grâce à la tolérance sociale et politique.

Les actions de sensibilisation sont indispensables pour contribuer, avant tout, à un changement des mentalités. Le but étant de passer du "moi identitaire" au "nous" en tant que peuple qui défend l'intérêt universel de la paix. L'éducation civique est également une manière de conscientiser les citoyens et citoyennes de leur rôle dans la collectivité. Le défi est considérable dans trois pays où la démocratie est lacunaire. Comment faire en sorte que les individus connaissent leur force de changement dans des contextes où le changement n'existe guère ?

La culture de paix

La culture de la paix est plus qu'un armistice ou un cessezle-feu. Elle se construit et doit être entretenue dans la durée.

Audrey Azoulay, Directrice générale de l'UNESCO La notion de "culture de paix" est née en 1989, lors d'un Congrès international en Côte d'Ivoire. C'est également le cas de la Commission épiscopale Justice et Paix de la RD Congo (CEJP-Congo) et de la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO). Dans le cadre de leurs missions pastorales, ces dernières placent la démocratie au cœur de la culture de paix au niveau national. Elles s'impliquent ainsi dans la mise en œuvre de projets d'éducation civique au plus près des communautés locales. Aussi sont-elles internationalement reconnues dans leurs actions d'accompagnement des processus élec-

toraux, pendant lesquels elles plaident pour l'organisation d'élections crédibles, transparentes et apaisées. La Commission diocésaine Justice et Paix Bukavu (CDJP-Bukavu), quant à elle, promeut la bonne gouvernance dans le but que les citoyen·nes s'impliquent activement dans les prises de décision qui les concernent. Aussi cherche-t-elle à conscientiser les autorités locales sur l'importance de la redevabilité dans chacune de leurs actions.

Enfin, la Commission épiscopale Justice et Paix du Rwanda (CEJP-Rwanda) s'évertue à préparer les communautés à accueillir les Rwandais et Rwandaises qui ont été condamné-es pour avoir pris part au génocide des Tutsi en 1994. La tâche est ardue dans un pays qui a encore des blessures béantes, où les personnes orphelines côtoient les enfants des génocidaires. Encore une fois, l'objectif est le changement des mentalités. Il s'agit de démontrer aux populations cibles que la culture de paix, la réconciliation et la tolérance doivent commencer avec elles et par elles.

L'UNESCO la définit comme étant l'ensemble "des valeurs, des attitudes, des traditions et des comportements qui reflètent et favorisent la convivialité et le partage fondés sur les principes de liberté,

de justice et de démocratie, tous les droits de l'homme, la tolérance et la solidarité, qui rejettent la violence et inclinent à prévenir les conflits en s'attaquant à leurs causes profondes..."⁵⁹.

⁵⁹ ONU (1999), "Déclaration et Programme d'action sur une culture de la paix", résolution 53/243, p. 2, Assemblée Générale, 93° session

Cette culture de paix repose sur 8 piliers⁶⁰:

- Promouvoir la paix à travers l'éducation, avec une attention particulière aux femmes.
- Améliorer un développement économique et social soutenable, avec une priorité mise sur l'éradication de la pauvreté, ainsi qu'une focalisation plus grande accordée à l'environnement.
- Promouvoir le respect pour tous les êtres humains.
- S'assurer de l'égalité entre les femmes et les hommes et en éliminant toutes formes de discrimination.
- Soutenir la participation démocratique en éduquant les citoyen-nes à des pratiques responsables.
- Faire avancer les notions de tolérance, de compréhension et de solidarité en promouvant le dialogue.

- Soutenir la libre circulation des savoirs et de l'information par l'indépendance des médias.
- Promouvoir la paix internationale et la sécurité par des actions telles que le désarmement et la résolution pacifique des conflits.

L'idée de culture de paix est reprise dans les objectifs de développement durable de l'ONU. En effet, le point 4.7 stipule : "d'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par (...) la promotion d'une culture de paix et de non-violence (...)^{61"}.

Diffuser la culture de paix à travers l'éducation permanente et l'enseignement

Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix. (Constitution de l'UNESCO). À travers l'histoire humaine, les traditions de sagesse, qu'elles soient religieuses ou non, ont enseigné des valeurs pour guider le comportement humain vers une attitude responsable: elles se fondaient pour cela sur l'idée, toujours d'actualité, que la transformation de la société est impossible sans la transformation des individus.

⁶¹ Conseil de l'Europe, "Education à la citoyenneté au service du développement durable", article en ligne

Dans la même lignée, l'expression de "culture de la paix" pensée par l'UNES-CO suppose avant tout que la paix est une manière d'être, de faire et de vivre en société qui s'apprend, se développe et surtout, se cultive. La paix doit ainsi s'infuser à tous les niveaux de la société, et ce, y compris à notre niveau de relations interpersonnelles. C'est d'ailleurs peut-être par là que tout doit commencer : mieux connaitre l'autre afin de mieux se comprendre et ainsi, vivre ensemble dans un environnement commun que l'on respecte.

Par le biais de l'apprentissage de la culture de paix, les individus développent les connaissances et compétences nécessaires pour comprendre la richesse du monde dans lequel ils et elles vivent. Ils et elles sont alors mieux disposées à apprécier, plutôt qu'à rejeter, la diversité, ainsi qu'à gérer les conflits conformément aux valeurs de pluralisme et de compréhension mutuelle. Cela permet de créer les conditions qui mènent à une

paix durable pour soi, entre personnes, entre groupes, ou au niveau national ou international.

Concrètement, diffuser la culture de paix via l'enseignement ou des activités d'éducation permanente peut se faire à travers un travail sur différentes thématiques, qui se recoupent toutes entre elles. L'ONG Graines de Paix liste huit catégories de compétences transmises via la culture de paix : la résolution des conflits (comme la prévention de la violence, la médiation, etc.); la citoyenneté et l'écocitoyenneté (comme l'engagement, la solidarité, etc.); les compétences intrapersonnelles (tout ce qui se rapporte à la meilleure connaissance de soi dans l'optique de mieux comprendre également l'autre); l'empathie et la bienveillance ; la communication positive; la collaboration; l'ouverture vers l'autre : la démarche réflexive (notamment le fait de développer une pensée critique)62.

Que ce soit à travers des thématiques ciblées comme la sensibilisation à l'antiracisme, la déconstruction de certains discours binaires relatifs à une situation contemporaine, ou des thématiques plus générales comme la sensibilisation au fait d'avoir une pensée critique, il est possible de mettre en place des cours, des formations ou des animations qui favorisent l'exercice d'une citoyenneté engagée, critique et ouverte sur le monde. Il est en effet important pour chaque personne d'être consciente de sa capacité d'action en tant que citoyen-ne.

En Belgique spécifiquement, nous devrons lutter contre le sentiment d'impuissance que peuvent générer les conflits et renforcer l'esprit critique à l'égard de la masse d'information (ou de désinformation). En entreprenant ces actions, nous nous inscrivons donc dans la promotion d'une culture de paix engagée.

Être pacifiste à l'heure actuelle

Finalement, que signifie être pacifiste à l'heure actuelle? La réponse à cette question n'est pas simple, et nécessiterait sûrement des réponses différentes en fonction de chaque situation. Nous pouvons toutefois tenter d'apporter ici quelques éléments de réflexion.

D'une part, nous pourrions dire que le pacifisme implique une certaine dimension de compréhension et de dialogue. Face au contexte géopolitique actuel, il est en effet important de construire une citoyenneté active, en se renseignant sur les dynamiques mondiales, afin d'éviter de polariser les débats. Le fait de comprendre et de discerner les discours simplistes ou binaires, voire complotistes, permet en effet d'apporter de la nuance dans les débats et de pouvoir permettre la discussion. Bien que toutes les lectures d'une situation ne soient pas toujours convergentes⁶³, il est important que cette discussion se fasse dans l'ouverture à l'autre et l'inclusivité. Par ailleurs. nous pouvons, toutes et tous, contribuer à préserver les espaces de dialogue et de concertation, que ce soient des espaces pour la libre expression publique, ou des espaces de dialogues politiques au sein des



États. Cela contribue in fine à préserver les espaces de démocratie. Dans le cas des enjeux liés à la militarisation et aux exportations d'armes, il pourrait s'agir de discuter de ces enjeux, de participer au débat, ou de se faire sa propre opinion sans tomber dans des discours simplistes.

D'autre part, le fait d'être pacifiste impliquerait une dimension d'action. Cela peut se faire par plusieurs biais, comme le fait d'interpeller des élu-es, se mobili-

⁶³ À cet égard, l'analyse de Justice et Paix "Conflit en Ukraine : comment se positionner pour la Paix, depuis la Belgique?" offre une bonne illustration des différences de lectures qui peuvent advenir dans les discours pacifistes

ser, participer à la vie politique, plaider pour des politiques qui favorisent le bien commun, défendre les personnes engagées pour la paix et la démocratie, y compris à l'étranger, etc⁶⁴. **Agir ici** permet en effet d'engager des actions pour contribuer à la paix, même internationalement. Cela peut aussi se faire à travers le relais de la société civile, en participant à ses activités ou en faisant rayonner son travail, ou à travers les responsables politiques, via le plaidoyer et la participation active au processus électoral. Cela peut être fait à travers les entreprises, en consommant des biens plus respectueux de la planète et de l'humain et en condamnant de mauvaises pratiques. En effet, il est nécessaire de prendre conscience que notre mode de consommation a également un impact sur des conflits proches ou lointains (par exemple notre consommation en certaines ressources naturelles, autour desquelles se cristallisent de nombreux conflits de par le monde)65.

Dans le cas des enjeux liés à la militarisation et aux exportations d'armes, il pourrait s'agir d'interpeller des responsables politiques pour rendre des informations plus transparentes, plaider pour le recours à la diplomatie, notamment au moyen de pétitions, de manifestations ou d'un travail de plaidoyer.

Un autre travail important dans le cadre du maintien de la paix réside aussi dans le travail de mémoire et de réconciliation post-conflit, la nécessaire lutte contre l'impunité, ou encore dans la compréhension des processus historiques afin d'éviter de faire perdurer des situations de conflit. Dans cette optique, il est nécessaire de mieux comprendre le monde dans lequel nous vivons et de poser un regard critique sur l'actualité.

Enfin, s'engager en faveur du pacifisme peut sembler peu évident, en raison d'un manque de connaissances ou de temps pour prendre des initiatives. Cependant, nous sommes convaincues que chaque personne peut apporter sa pierre à l'édifice en incarnant des valeurs de paix et construire ainsi ensemble un monde meilleur.

⁶⁵ À ce propos, voir notre étude "Ressources limitées, conflits interminables"

Pacifisme et environnement

À l'heure actuelle, il est certain que l'avenir du pacifisme est lié à la préservation de la nature. Nous sommes dans un contexte d'accaparement croissant des ressources naturelles. il est donc fondamental que l'environnement soit pris en compte dans les réflexions et actions en faveur de la paix, ainsi que les conséquences sur les peuples (accaparement des terres, pollution, etc.). Il est nécessaire ici de souligner que la militarisation du monde est la cause principale de la détérioration de nos environnements, sur terre, en mer, et dans l'espace⁶⁶. L'accaparement des terres à des fins militaires, la pollution des sols induite par la guerre sont des phénomènes encore trop peu connus, au sujet desquels il est nécessaire de s'informer. Cela invite à questionner la notion même de sécurité, qui ne devrait pas uniquement prendre en compte les humains, mais également l'environnement. Le concept de sécurité écologique a d'ailleurs vu le jour en 1998, mais est encore largement trop méconnu⁶⁷.

Enfin, être pacifiste impliquerait également de plaider pour une "halte à la croissance", notamment dans le domaine de l'armement⁶⁸. Dans l'ouvrage "La part du colibri", Pierre Rhabi écrivait: "le temps est venu de consacrer des moyens à la vie et non à la mort avec les armements qui n'en finissent pas de se perfectionner"⁶⁹. Cela vient questionner la militarisation croissante des États membres de l'Union européenne et les exportations croissantes d'armement.

Le pacifisme ne serait-il finalement pas un spectre, qui impliquerait *in fine* de tenter de faire au mieux pour le respect du vivant, ici et maintenant?

Que ce soit localement ou internationalement, nous pouvons agir pour construire et préserver la paix!

⁶⁶ Cramer B. (2014), Guerre et paix... et écologie, Editions Yves Michel, Gap

⁶⁷ Mische P. M. & Ribeiro M. A. (1998), "Ecological security and the United Nations system", The future of the United Nations system: Potential for the twenty-first century, pp. 315-56

⁶⁸ Cramer B. (2014), Guerre et paix... et écologie, Editions Yves Michel, Gap

⁶⁹ Rabhi P. (2018), La part du colibri: l'espèce humaine face à son devenir, Editions de l'Aube, p44

CONCLUSION

Face aux questions de militarisation, d'exportation d'armes, de défense militaire et de conflits internationaux, qui sont plus que prégnantes dans le contexte géopolitique actuel, nous pouvons vite nous sentir dépassé-es et manquer de pistes de compréhension. Il est pourtant essentiel de mettre ces enjeux au centre du débat public, car ils nous concernent toutes et tous, en tant que citoyen nes belges et européen nes.

Depuis quelques années, une augmentation des dépenses des États membres de l'Union européenne en matière de défense est à l'œuvre, en parallèle d'un renforcement des politiques de défense de l'Union. Dans un même temps, nous observons également une augmentation des flux d'exportations et d'importations d'armes, dans un marché très opaque où les réglementations en vigueur ne sont pas toujours respectées.

Dans cette période où le pacifisme est plus que jamais mis au défi, il est d'une importance cruciale d'œuvrer pour une culture de paix engagée, citoyenne, active et concrète, toujours orientée par le respect des droits humains, du droit international et de la démocratie. Dans cet équilibre complexe entre sécurité et maintien de la paix, il est essentiel de veiller à préserver la paix et les voies de résolutions de conflit légales et diplomatiques, mais aussi de faire porter des voix citoyennes pour que se coconstruise une société plus juste et égalitaire.

BIBLIOGRAPHIE

Quelques références utiles

- Les publications du GRIP
- Les rapports publiés par Amnesty International sur les exportations d'armes
- Le rapport publié en 2022 par Médor, intitulé "Armes belges vers l'Arabie Saoudite : exporter coûte que coûte"
- L'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm (SPIRI) dispose d'une base de données précieuse sur les exportations d'armes, couvrant principalement les transactions portant sur des armes "de grande taille".

Pour des pistes d'action

- Notre formation "Comprendre les conflits internationaux" et l'outil du même nom
- Notre outil "Le petit guide du plaidoyer citoyen" et notre formation "Engagement et mobilisation", pour plus d'idées d'action.

Remerciements

La Commission Justice et Paix Belgique tient à remercier l'ensemble des personnes qui ont contribué à la réalisation de cette étude.

Nous remercions Saskia Bricmont, Samuel Longuet, Christophe Wasinski, Quentin Michel, François Graas et Michel Liégeois pour leur intervention lors du cycle des trois conférences qui ont servi de base à cette étude. Nous remercions également les personnes qui ont contribué à l'organisation de ce cycle: Frédéric Rottier, Jonathan Piron et les membres de la cellule étudiante d'Amnesty International de Liège.

Nous remercions également Henri Gardey de Soos et Robin Courtequisse, volontaires de la Commission Justice et Paix, pour leur précieuse aide lors de la rédaction, ainsi que Keren Tchatat et Louise Lesoil, stagiaires lors du cycle de conférences.



CETTE ÉTUDE part du constat d'une impuissance et d'un manque de compréhension du contexte géopolitique actuel, en particulier dans le domaine de l'armement et de la militarisation.

En passant par un état des lieux des perspectives de défense de l'Union européenne, par une explication sur la (re)militarisation de l'Europe et par un fonctionnement de la réglementation de l'industrie de l'armement, cette étude vise à faire un peu mieux connaître ces enjeux par le grand public, tout en gardant une vision critique.

La dernière partie de l'étude se concentre à recentraliser une culture de paix engagée, citoyenne, active et concrète, toujours orientée par le respect des droits humains, du droit international et de la démocratie. En questionnant également le pacifisme, il s'agit de donner des pistes pour l'action citoyenne en faveur de la paix.

Commission Justice et Paix francophone de Belgique, asbl

Chaussée Saint-Pierre, 208 B-1040 Bruxelles - Belgique

info@justicepaix.be

- f facebook.com/justicepaix
- @Justice_et_Paix
- justiceetpaix

www.justicepaix.be

